

## Conseil Municipal du 16 octobre 2018

### Compte Rendu de la Séance n°2018-08

**Date de Convocation**

Le 10 octobre 2018

Le seize octobre deux mille dix-huit, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le dix octobre deux mille dix-huit, se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Laurent RICHARD, le Maire.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 28

Présents : 24

Représentés : 4

Votants : 28

**Etaient présents :**

M. Laurent RICHARD, Maire,  
M. Jean-Michel PEREIRA, Mme Sandrine PERROUD, M. Pierre LATOURRETTE,  
M. Hervé CALAS, Mme Guylaine EDELIN, M. Thierry SOUYRI, Mme Guylène BIGOT,  
Maires-adjoints,  
M. Daniel BATARD, M. Philippe BEAUVAIS, M. François DUVERGER, Mme Nathalie GANGNEUX, M. Dominique GALLOT, Mme Cécile CHEMINEAU, Mme Katia CHAUVET,  
Mme Karine WITTMANN-TENEZE, Mme Silvia GOHIER-VALERIEOT, Mme Audrey TASCHET, M. Pierre HAMON, M. Jean-Marc DESCAMPS, Mme Valérie GUILLERMIC,  
Mme Elodie WIECZOREK, Mme Bénédicte BEYENS, M. Alain JAOUEN,  
Conseillers Municipaux.

**Pouvoirs :**

Mme Katia PREVOST à Mme Cécile CHEMINEAU,  
Mme Martine DELIGEON à M. Dominique GALLOT,  
M. Daniel CAMPOS à Mme Valérie GUILLERMIC,  
Mme Béatrice ODINK à M. Alain JAOUEN.

**Absent excusé :** M. Pascal BENOIT**Secrétaire de séance :** Mme Guylène BIGOT**A – Installation d'un nouveau conseiller municipal**

Monsieur RICHARD rappelle que suite à la démission de M. Christophe LUGNOT, et en vertu de l'article L.270 du code électoral, il convient d'installer le suivant de la liste « Les Montois » au siège devenu vacant, à savoir M. Alain JAOUEN.

Le conseil municipal lui souhaite la bienvenue et procède à son installation.

M. JAOUEN remercie M. Maire et les conseillers municipaux pour leur accueil et indique que son objectif est de travailler ensemble pour le bien être de la commune.

**B - Décisions prise en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales****DECISIONS**

DECISIONS	OBJET	DATE DE SIGNATURE
N° 2018-14	Délivrance d'une concession funéraire n° 1771 dans le cimetière des Griffonnes, emplacement D n° 265	26 septembre 2018
N° 2018-15	Délivrance d'une concession funéraire n° 1772 dans le cimetière des Griffonnes, emplacement B n° 177	2 octobre 2018

## C - Décisions

### 2018-08-01 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Modification des commissions municipales

Rapporteur : M. Laurent RICHARD, Maire

M. JAOUEN, M. DESCAMPS, M. PEREIRA et Mme BIGOT se portent candidats pour siéger à la commission « Urbanisme, voiries et patrimoine ».

Mme BEYENS dépose sa candidature pour succéder à M. LUGNOT à la commission « Fêtes et cérémonies ».

M. JAOUEN se déclare candidat pour remplacer M. LUGNOT dans les commissions « Associations sportives et culturelles » et « Scolarité ».

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-8 et L.2121-22 ;

**Vu** la délibération n°2018.05.01 du 3 juillet 2018 fixant le nombre de membres et la composition des commissions municipales ;

**Considérant** que l'article L.2121-22 du CGCT permet au Conseil Municipal de constituer des commissions d'instruction composée exclusivement de conseillers municipaux chargés d'étudier et de remettre un avis sur les dossiers communaux. Elles peuvent être formées à chaque séance du Conseil Municipal ou avoir un caractère permanent et être formées en début de mandat. Ces commissions doivent être composées dans le respect du principe de la représentation proportionnelle ;

**Considérant** que dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale ;

**Considérant** que la désignation des membres des commissions est effectuée au scrutin secret, sauf si le conseil municipal décide à l'unanimité, d'y renoncer ;

**Considérant** que suite à la démission de M. Christophe LUGNOT de son poste de conseiller municipal, il y a lieu de le remplacer dans les commissions où il siégeait ;

**Considérant** qu'il serait opportun de modifier le nombre de membres de la commission urbanisme ;

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité**

- **De procéder** à un vote à main levée ;
- **De fixer** le nombre des membres de la commission « Urbanisme, Voiries et Patrimoine » à 11 membres, soit quatre sièges supplémentaires. Il est proposé au conseil que la répartition se fasse au bénéfice de deux sièges pour la majorité et d'un siège chacune pour les listes d'opposition ;
- **De désigner** un nouveau membre dans les commissions suivantes :
  - Associations sportives et culturelles
  - Fêtes et cérémonies
  - Scolarité ;
- **De préciser** que la composition des autres commissions municipales, mises en place par la délibération n°2018.05.01 du 3 juillet 2018, restent inchangées. La composition des commissions municipales est récapitulée dans l'annexe jointe à la présente délibération.

**DÉLIBÉRATIONS**  
COMMUNE DE MONTS (Indre-et-Loire)  
Séance du 16 octobre 2018

**Annexe**

Rappel de la composition des différentes commissions municipales à la date du 16 octobre 2018

Commissions Municipales								
	Environnement Cadre de vie et sécurité- prévention	Associations sportives et culturelles	Urbanisme, Voiries et Patrimoine	Communication	Finances	Culture	Fêtes et cérémonies	Scolarité
<b>Référents</b>	Jean Michel PEREIRA	Sandrine PERROUD	Pierre LATOURETTE François DUVERGER	Katia PREVOST	Hervé CALAS Silvia GOHIER VALERIO	Thierry SOUYRI	Guylène BIGOT	Pierre HAMON
<b>Membres</b>	Sandrine PERROUD Thierry SOUYRI Silvia GOHIER VALERIO Dominique GALLOT Philippe BEAUVAIS Karine WITTMANN TENEZE Bénédicte BEYENS Jean Marc DESCAMPS	Thierry SOUYRI Nathalie GANGNEUX Philippe BEAUVAIS Katia CHAUVET Daniel CAMPOS Alain JAOUEN	Silvia GOHIER VALERIO Dominique GALLOT Daniel BATARD Béatrice ODINK Valérie GUILLERMIC Jean-Marc DESCAMPS Jean-Michel PEREIRA Guylène BIGOT Alain JAOUEN	Daniel BATARD Nathalie GANGNEUX Karine WITTMANN TENEZE Pascal BENOIT Bénédicte BEYENS Elodie WIECZOREK	Sandrine PERROUD Pierre LATOURETTE François DUVERGER Cécile CHEMINEAU Jean Michel PEREIRA Bénédicte BEYENS Daniel CAMPOS	Hervé CALAS Guylène EDELIN Audrey TASCHET Martine DELIGEON Silvia GOHIER VALERIO Cécile CHEMINEAU Philippe BEAUVAIS Béatrice ODINK Valérie GUILLERMIC	Katia CHAUVET Daniel BATARD Guylène EDELIN Jean Marc DESCAMPS Bénédicte BEYENS	Katia PREVOST Audrey TASCHET Nathalie GANGNEUX Karine WITTMANN TENEZE Elodie WIECZOREK Alain JAOUEN

**2018-08-02 URBANISME – Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**

Rapporteur : M. François DUVERGER, Conseiller municipal délégué à l'urbanisme

Mme BEYENS souhaite savoir par quels moyens les propriétaires vont être incités à diviser leurs terrains ou à les vendre afin de récupérer les dents creuses.

M. DUVERGER répond qu'il n'y a aucune incitation particulière, mais naturellement beaucoup de personnes divisent leurs terrains en parcelles de 400 à 500 m<sup>2</sup> ou aménagent les dents creuses avec des densités de 20 à 25 logements à l'hectare (sans prendre en compte les voiries). Il précise que le PADD prévoit qu'à l'horizon 2030 seulement 30 % des terrains identifiés seront divisés ou récupérés pour être urbanisés.

Mme WITTMANN-TENEZE demande si des incitations financières seront mise en place.

M. DUVERGER répond par la négative et M. CALAS ajoute que le prix de vente du terrain est déjà une incitation en soi.

M. JAOUEN demande si l'imposition sur les plus-values ne freine les propriétaires à vendre leurs terrains notamment sur les dents creuses.

M. DUVERGER explique que le PADD prévoit qu'à 2030, 50 % des dents creuses seront urbanisées. L'imposition ne s'applique plus aux propriétés de plus de 30 ans, et beaucoup de propriétaires le sont déjà depuis de nombreuses années.

M. RICHARD rappelle que le PADD est basé sur des prévisions, prévisions basées sur les conseils d'un cabinet ingénierie. L'objectif est un accroissement raisonné et limité de la commune afin de ne pas être mis en difficulté sur les infrastructures et de respecter ce qu'impose le PADD.

M. DESCAMPS souhaite connaître les implications si les personnes ne veulent pas vendre.

M. RICHARD dit que l'effet inverse se produit et qu'actuellement, il y a beaucoup de demandes de divisions de terrains ainsi que de ventes de terrains en dents creuses.

M. PEREIRA ajoute que la commune ne mettra en place aucunes mesures incitatives.

M. CALAS explique que l'imposition sur les plus-values est dégressive et certains retraités auront peut-être besoin de vendre une partie de leur terrain pour assurer leurs vieux jours.

M. DUVERGER rappelle que le PADD prévoit 50 % de réalisation d'urbanisation des dents creuses.

**DÉLIBÉRATIONS**  
COMMUNE DE MONTS (Indre-et-Loire)  
Séance du 16 octobre 2018

M. JAOUEN s'interroge sur la politique du tout parcellaire et demande s'il ne serait pas plus intéressant de développer les petites copropriétés de standing sur 2 ou 3 étages avec des îlots de verdure, parkings en souterrain et un nombre de logements supérieurs à l'hectare. Il explique que de nombreuses personnes seules souhaitent rester sur la commune mais ne trouve aucune offre leur correspondant.

M. DUVERGER lui répond que ce type de projet doit être mené par des aménageurs qui ont besoin de terrains avec des surfaces importantes et en secteur déjà très urbanisé. Il ajoute que 55 % des logements de la commune sont des T5 et plus. Il y a donc un réel déséquilibre qu'il convient de rectifier. Il indique que de petits projets de résidence existent déjà aux Girardières, à la Rauderie et sur le secteur Servolet.

M. RICHARD indique que la construction de petits logements va permettre une rotation de population, les personnes âgées laissant leur pavillon pour de plus petits logements favorisent l'installation de jeunes couples avec enfants. Cela permet également aux jeunes couples de s'installer sur la commune et de réaliser par la suite un projet immobilier plus important. Il ajoute qu'il faut penser à la préservation et à la pérennité des installations et des écoles car les écoles maternelles sont en difficultés.

Mme BEYENS demande s'il existe des leviers pour réduire le nombre de logements vacants.

M. DUVERGER assure qu'il n'existe pas de leviers mais leur nombre est plutôt faible et constant sur la commune.

M. JAOUEN demande si les voiries ont été prises en compte dans les ratios.

M. DUVERGER lui répond que les voiries et les espaces sont bien intégrés dans les ratios.

M. RICHARD indique qu'une réunion publique sur le PLU aura lieu le 17 décembre 2018 à 20h00 à l'Espace Jean Cocteau.

M. DUVERGER ajoute que le PLU sera arrêté en janvier 2019, puis les consultations suivront leurs cours pour une validation en septembre 2019.

**Vu** le Code de l'urbanisme et notamment son article L.151-2 disposant que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) ;

**Vu** la délibération 2012.01.02 du 26 janvier 2012 relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme et définissant les modalités de concertation ;

**Vu** la délibération 2016.06.01 du 5 juillet 2016 prenant acte du premier débat sur le PADD ;

**Vu** les préconisations de la Direction Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire ;

**Vu** le projet de PADD présenté ;

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est un document du PLU qui présente d'une manière globale et cohérente le projet d'aménagement de la Commune pour les prochaines années. Il définit les objectifs d'aménagement et d'urbanisme retenus pour l'ensemble du territoire.

Concrètement, le PADD introduit dans les documents locaux d'urbanisme une plus grande réflexion sur l'avenir à moyen et long terme et concerne différents domaines : l'habitat, les transports et déplacements, l'emploi, l'activité économique, les équipements et les espaces naturels.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé par délibération du 26 janvier 2012 la révision du PLU de la Commune. La démarche a débuté par l'élaboration d'un diagnostic territorial suivi d'un premier débat du PADD en Conseil Municipal le 5 juillet 2016.

Ce premier débat portait sur un pas de temps de 2016 à 2026. Au regard de l'avancement de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune, la Direction Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire préconise de :

- Décaler le pas de temps du Plan Local d'Urbanisme de 2018 à 2030 (précédemment : 2016 – 2026) ;
- De mettre à jour les statistiques.

Les objectifs de développement de la Commune étant modifiés, cette mise à jour du PADD nécessite de débattre à nouveau de celui-ci.

Les orientations du PADD seront formalisées dans le plan de zonage et le règlement du futur Plan Local d'Urbanisme de la Commune. Entre temps, le projet aura été soumis à enquête publique.

**Considérant** que l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme dispose que les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du Plan Local d'Urbanisme ;

**Suite à la présentation du PADD et après l'échange qui a suivi, le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité**

- **De prendre acte** de la tenue du débat sur le PADD.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

M. RICHARD informe l'assemblée qu'une réunion publique sera organisée le 20 novembre 2018 à 20h30 à l'Espace Jean Cocteau. Cette réunion portera sur le bilan des actions menées par la municipalité depuis le début du mandat.

M. RICHARD revient sur une question posée lors du précédent Conseil Municipal et concernant la plaque portant le nom des défunts au Jardin du Souvenir. Une solution a été trouvée pour rehausser la plaque existante et offrir la possibilité de rajouter douze gravures. Une solution plus pérenne est à l'étude pour 2019.

Mme BEYENS demande si les familles qui n'ont pu réaliser de gravures ces deux dernières années vont être contactées.

M. RICHARD lui confirme qu'elles seront contactées.

M. LATOURETTE informe que les travaux d'enfouissements de réseaux rue Georges Bizet ont débuté et devraient s'étaler sur deux mois. Il ajoute que les travaux de sécurisation rue du Viaduc vont commencer le 5 novembre pour une durée de six semaines. Enfin, les travaux préparatoires de réfection de toiture de l'école maternelle se dérouleront sur cinq à six semaines à compter de la semaine prochaine.

M. RICHARD précise que contact sera pris avec la directrice et que tout sera mis en œuvre pour causer le moins de nuisance aux enfants.

M. RICHARD indique que le prochain Conseil Municipal se déroulera le 13 novembre 2018 et ajoute que lors de cette séance, aura lieu une présentation par la CCTVI du projet de village des marques à Sorigny.

Mme BEYENS fait part à l'assemblée du nettoyage par des élus, des volontaires et des membres de la FOPAC, sous la houlette de M. MASSON, des tombes des poilus de 14-18. Dix-neuf tombes et la croix centrale ont été nettoyées en vue des cérémonies du 11 novembre.

M. RICHARD rappelle la cérémonie du 18 octobre en commémoration du 75<sup>e</sup> anniversaire de l'explosion de la poudrerie du Ripault.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h20.



### **Rappel des Délibérations prises au cours de la séance :**

**2018-08-01** : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Modification des commissions municipales

**2018-08-02** : URBANISME – Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)



**DÉLIBÉRATIONS**  
 COMMUNE DE MONTS (Indre-et-Loire)  
 Séance du 16 octobre 2018

**Signatures :**

Laurent RICHARD		Cécile CHEMINEAU	
Sandrine PERROUD		Daniel BATARD	
Jean-Michel PEREIRA		Audrey TASCHET	
Katia PREVOST	Pouvoir à Mme Cécile CHEMINEAU	Dominique GALLOT	
Pierre LATOURRETTE		Katia CHAUVET	
Guylaine EDELIN		Pascal BENOIT	Absent excusé
Pierre HAMON		Karine WITTMANN- TENEZE	
Guylène BIGOT		Valérie GUILLERMIC	
Hervé CALAS		Jean-Marc DESCAMPS	
Silvia GOHIER-VALERIOD		Elodie WIECZOREK	
Thierry SOUYRI		Daniel CAMPOS	Pouvoir à Mme Valérie GUILLERMIC
Martine DELIGEON	Pouvoir à M. Dominique GALLOT	Bénédicte BEYENS	
François DUVERGER		Béatrice ODINK	Pouvoir à M. Alain JAOUEN
Nathalie GANGNEUX		Alain JAOUEN	
Philippe BEAUVAIS			